



FONDATION DES TREILLES

Reconnue d'utilité publique
90 rue de Varenne - 75007 Paris / 705, chemin des Treilles 83690 Tourtour
<https://www.fondationdestreilles.com/>
Siret : 32469931300023

RÉSIDENCE D'AUTEUR

Règlement intérieur

Version juillet 2025

Chaque année, la Fondation des Treilles offre à des auteurs francophones de fiction ou d'essais un lieu privilégié et des moyens leur permettant de réaliser un travail d'écriture destiné à la publication.

Candidatures

Les candidatures sont ouvertes exclusivement à des auteurs ayant déjà publié au moins un ouvrage non collectif en langue française chez un éditeur (pas d'autopublication).

Les candidats doivent obligatoirement compléter le formulaire en ligne (disponible en janvier et février de chaque année)

Les candidats doivent également envoyer en pdf et en un seul fichier à prix.ecriture@fondationdestreilles.com avant le 28 février minuit un dossier devant comporter, dans l'ordre suivant :

- une page de garde avec votre civilité, nom, prénom, le titre de votre projet, les noms et les coordonnées des personnes vous recommandant
- un curriculum vitae
- la liste des publications
- une présentation du projet (1500 - 2000 signes espaces compris) en précisant le nom de l'éditeur et la date de publication prévue
- des extraits de précédentes publications (minimum 5 pages)

Les dossiers incomplets ou reçus après la date limite d'envoi ne seront pas étudiés.

Chaque dossier complet est examiné par le jury, composé d'universitaires, d'écrivains et de critiques. Les candidats présélectionnés devront envoyer un ou des ouvrages pour la sélection définitive. Ces ouvrages ne sont pas retournés.

Tous les candidats sont informés en juin de la décision du jury. Les avis du jury ne sont pas communiqués.

Durée et période du séjour au domaine des Treilles

La durée du séjour est fixée par le jury pour chaque lauréat.

Le séjour s'inscrit obligatoirement pendant la période d'ouverture de la fondation : de mars à juillet et de septembre à novembre en tenant compte du planning annuel des activités de la fondation.

Les dates de séjour, et son éventuel fractionnement, sont fixés en accord avec la direction de la fondation.

Versement du prix

Le montant du prix correspond au nombre de mois attribué par le jury sur une base de 2650 € par mois. Le versement est proratisé en fonction du temps de présence effective sur le domaine. Pour ce faire, le lauréat signe une feuille de présence à la fin de chaque mois qui déclenchera le paiement. Le décompte des jours donnant lieu à versement du prix est disponible sur demande.

Déplacements et remboursement

La gare et l'aéroport les plus proches de la fondation sont : la gare des Arcs-Druguignan pour le train et l'aéroport de Nice pour l'avion.

La Fondation des Treilles s'inscrit dans une démarche de développement durable. C'est pourquoi il est recommandé que le pensionnaire venant de France privilégie le train à l'avion.



FONDATION DES TREILLES

Reconnue d'utilité publique
90 rue de Varenne - 75007 Paris / 705, chemin des Treilles 83690 Tourtour
<https://www.fondationdestreilles.com/>
Siret : 32469931300023

Pour son séjour, un seul voyage aller-retour (sur la base des tarifs ci-dessous) et transfert en taxi sont pris en charge par la fondation. Les déplacements supplémentaires restent à la charge du pensionnaire.

Paris : 200€ Province: 50€ - 250€ Europe : 250€ - 500€ Québec/ Caraïbes : 1200€ Afrique : 400€ - 800€

La vie quotidienne aux Treilles

Le pensionnaire dispose d'un logement individuel comprenant une cuisine, un salon/salle à manger, un espace de travail, un espace nuit et une salle de bain.

Le pensionnaire doit venir avec son ordinateur (mise à disposition d'un écran et d'une connexion Wifi sur place)

En cas de détérioration de matériel, les frais correspondants sont à la charge du pensionnaire.

Le pensionnaire bénéficie de l'accès à la bibliothèque de la « Grande Maison ». Les ouvrages sont empruntables pendant la durée du séjour. Pour des demandes spécifiques, merci de consulter le catalogue en ligne de la bibliothèque à l'adresse suivante : <https://catalogue.treilles.bibliobre.com/> et d'adresser un message à v.dubec@fondationdestreilles.com.

Le petit déjeuner et le repas de midi sont pris dans le logement. Les repas du soir sont pris en commun avec les invités des séminaires, à la Grande Maison. En l'absence de séminaires, le repas du soir est pris dans le logement.

Le ménage et le changement du linge de maison sont assurés par le personnel de la fondation une fois par semaine. Il est demandé de veiller à garder les lieux en bon état de propreté. À défaut, la fondation se réserve le droit de facturer la prestation.

L'entretien du linge personnel est à la charge du pensionnaire qui dispose à cet effet d'une buanderie.

En cas d'absences ponctuelles au cours du séjour, il est nécessaire que le pensionnaire prévienne le secrétariat au moins 7 jours à l'avance afin de permettre une meilleure gestion des services (cuisine, ménage, gardiennage, bibliothèque, réservation éventuelle de taxi,...).

Le domaine des Treilles offre la possibilité de belles promenades. Une piscine (non chauffée), un terrain de tennis et un vélo sont à la disposition du pensionnaire.

L'environnement

Le domaine de la Fondation est vallonné et situé à une altitude moyenne de 600 mètres. La vue s'étend au-dessus de collines boisées vers le massif de l'Estérel, la Sainte-Victoire et, par une belle journée froide, jusqu'à la Corse. Il s'étend sur 300 hectares et est propice à la promenade.

Pour les déplacements dans le domaine, l'usage des chaussures à talons est fortement déconseillé et, pour les marcheurs, des chaussures de randonnée seront utiles. S'il est recommandé d'emporter un chapeau et des lunettes de soleil, il est néanmoins rappelé que les nuits peuvent être fraîches au printemps et en automne.

Deux piscines non chauffées sont également à la disposition des résidents du domaine.

Le domaine est isolé : le médecin le plus proche est à 5 km, l'hôpital à 15 km et la pharmacie à 7 km. Nous disposons d'une pharmacie de premier secours uniquement. Il est nécessaire d'apporter ses médicaments.

Réception et envoi du courrier

Le pensionnaire peut se faire adresser son courrier à l'adresse suivante : Fondation des Treilles, 705 chemin des Treilles, 83690 Tourtour.

Le départ du courrier se fait tous les jours à midi au secrétariat. Le courrier peut également être déposé à la bibliothèque de la Grande Maison, pour un départ le lendemain. Le timbrage est à la charge du pensionnaire.



FONDATION DES TREILLES

Reconnue d'utilité publique
90 rue de Varenne - 75007 Paris / 705, chemin des Treilles 83690 Tourtour
<https://www.fondationdestreilles.com/>
Siret : 32469931300023

Visiteurs

Le domaine des Treilles est un domaine privé, non ouvert au public.

Le conjoint, compagne/compagnon est admis à séjourner aux Treilles pour de courtes périodes, arrêtées en accord avec la direction. Le secrétariat de la fondation doit être prévenu au moins 7 jours à l'avance. Une contribution aux frais de séjour sera demandée.

En revanche, les enfants, même majeurs, ou autres membres de la famille, amis etc ... ne sont pas admis au sein de la fondation. Il en est de même pour les animaux domestiques.

Véhicule

La fondation peut mettre à disposition un véhicule moyennant une participation financière selon grille tarifaire en pièce annexe. Les frais de carburant ainsi que tout dommage causé au véhicule (dans la limite de la franchise) sont à la charge du résident.

Lien avec les autres activités de la fondation

Une biographie et un résumé du projet sont demandés avant l'arrivée ainsi qu'une photo. Ceux-ci seront mis sur le site internet et les réseaux et affichés à la bibliothèque de la fondation. Le pensionnaire fait mention du prix sur sa page Web personnelle avec lien vers le site de la Fondation des Treilles.

Si le pensionnaire souhaite, à titre exceptionnel, assister à une partie d'un séminaire, il doit en faire la demande au service chargé de l'accueil du séminaire, qui prendra contact à cet effet avec l'organisateur. Dans les mêmes conditions, il peut proposer de faire un exposé sur le travail d'écriture qu'il réalise.

Respect des personnes et des lieux

L'ensemble du personnel de la fondation, dans la diversité de ses métiers, veille au bien-être et au bon déroulement du séjour de ses invités. En retour, il est demandé d'observer les règles élémentaires de courtoisie et de respect (tenue vestimentaire, état de la maison...) .

Enfin les questions ou problèmes qui peuvent se poser lors du séjour doivent être soumis à Milène Guiol qui y répondra, en lien avec la Direction.

Engagements vis à vis de la fondation suite au séjour

- Remettre un court rapport (1 à 3 pages) décrivant l'expérience de travail aux Treilles et dans ses missions à l'extérieur, dans les deux mois qui suivent la fin du séjour.
- Tenir la fondation informée de la date de publication prévue pour le travail effectué.
- Préciser dans l'ouvrage (par exemple sous forme de note en bas de page, dans vos remerciements) : *"La Fondation des Treilles, créée par Anne Gruner Schlumberger, a notamment pour vocation d'ouvrir et de nourrir le dialogue entre les sciences et les arts afin de faire progresser la création et la recherche contemporaines. Elle accueille également des chercheurs, des écrivains, des artistes photographes et des compositeurs dans le domaine des Treilles (Var) www.fondationdestreilles.com."*
- Remettre 3 exemplaires de l'ouvrage réalisé aux Treilles, lors de sa parution.

Tout manquement à ce règlement est susceptible de remettre en cause la durée du séjour et par voie de conséquence le versement du prix.

Signature du pensionnaire
"Lu et approuvé - Bon pour accord"

A, le